

## Modalités d'alerte

### Situations à risque prévisible faible et évènement d'ampleur limitée :

l'alerte est relayée par les grands médias (TV, Radio, Internet) sur les chaînes et supports d'information.

L'alerte peut être relayée par la mairie au regard de chaque situation et peut être effectuée de manière ciblée.

### Situation à risque prévisible de niveau moyen à important ou évènement d'ampleur modérée à forte :

l'alerte sera relayée au regard de chaque situation avec les moyens communaux disponibles allant de l'affichage au porte à porte.

## Consignes générales

- \* Ne prenez pas de risques inutiles.
- \* Prévenez les secours en cas de doute.
- \* Limitez vos déplacements.
- \* N'allez pas chercher vos enfants à l'école, en cas d'alerte, ils sont pris en charge par les enseignants et le personnel.
- \* Selon les situations, ne fréquentez pas les itinéraires sensibles : routes, sentiers pédestres, zones boisées...
- \* Après un évènement, inspectez visuellement votre bien et demandez conseil à des professionnels en cas de doute.
- \* Si votre habitation est sinistrée, prenez des photos, contactez votre assurance. Faites appel à des professionnels avant de réoccuper votre logement.
- \* Respectez la signalisation mise en place pour votre sécurité.

**Vous souhaitez aider en cas d'évènement majeur ?  
Présentez vous à l'accueil de la mairie.**

## Mot du Maire

*Madame, Monsieur,*

*La commune de Camoël est soumise à des risques potentiels d'origine naturelle ou technologique. Il est de ma responsabilité de vous en informer.*

*Ce document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) vous permet très rapidement de prendre connaissance de la situation de Camoël face aux risques pouvant se manifester et de connaître le bon comportement à adopter.*

*Ce document est à conserver. Il s'agit d'une synthèse d'une analyse plus complète que vous pouvez consulter sur demande en mairie.*

*Bernard Le Guen*

## Numéros utiles

Mairie de Camoël : 02 99 90 00 76

Pompiers : 112 ou 18

Samu : 15

Gendarmerie : 17 / Nivillac : 02 99 90 61 06

Pharmacie de Garde : 32 37 (0.35 € TTC/ min)

Personnes malentendantes : 114 (SMS)

Préfecture du Morbihan : 02 97 54 84 00

**+ d'informations : [www.risques.gouv.fr](http://www.risques.gouv.fr)**



# DICRIM

Document d'Information Communal

## Risques Majeurs



Tempêtes et inondations  
par l'estuaire



Risques sanitaires



Feu de forêt



Retrait et gonflement argile  
séismes



Transport de matières  
dangereuses

**Document à  
CONSERVER**

Commune de Camoël  
Édition 2024-2027

# Tempêtes et submersions



**Lors des tempêtes, évitez les comportements à risques (travaux en extérieur, promenade sur la côte)**

Les zones littorales de la commune sont sensibles

**Suivez l'évènement** avec les médias et les sites internet météorologiques. **Informez-vous** tout au long de la tempête.

**Anticipez** : mettez à l'abri, lestez, fixez les objets sensibles aux effets du vent.

**Limitez vos déplacements** et roulez prudemment en raison de chutes d'arbres ou d'inondations potentielles. **Si vous observez un désordre** sur la route, prévenez la mairie.

**Alerte de niveau rouge** : **restez chez vous**, confinez vous, **préparez-vous** à une possible évacuation.

# Risques sanitaires



**Canicules, grands froids et pandémie représentent un risque majeur !**

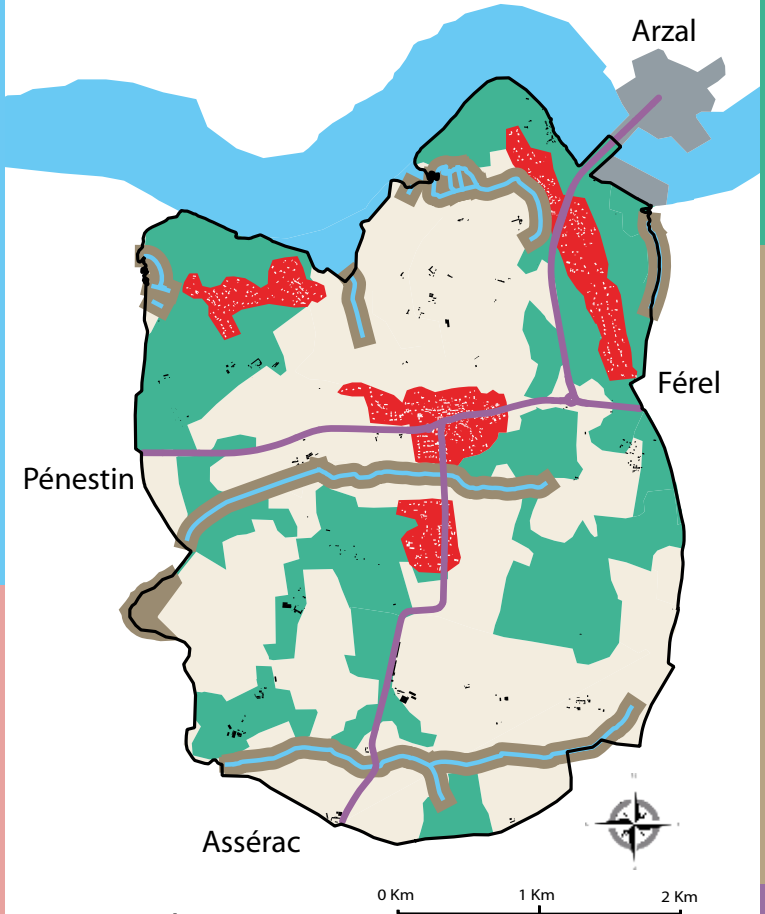
**Canicules** : **Créez** de l'ombre chez vous (fermez les volets, rideaux afin de garder la fraîcheur dans les pièces. **Hydratez-vous** régulièrement.

**Grands froids** : **Restez au maximum à l'abri et limitez vos déplacements.** Protégez les canalisations contre le gel.

**Vous rencontrez des difficultés particulières pendant les canicules ou les grands froids :**  
**Signalez vous à la mairie !**

**Pandémies, maladies contagieuses :**  
**Lavez-vous les mains fréquemment,** portez un masque si vous êtes contagieux. Faites-vous vacciner contre la grippe saisonnière.

# Commune de Camoël



- Légende :**
- Zones urbaines
  - Zones boisées : **risques feux de forêt**
  - Argiles : **risques retrait et gonflement**
  - Bâtiments et habitations
  - Principaux axes routiers
  - Estuaire de la Vilaine et cours d'eau : **risque d'inondation par l'estuaire accru en cas de tempête**

# Feux de forêts



**Chaque année, surveillez et entretenez la végétation chez vous et à proximité.**  
Les zones de loisirs sont sensibles.

**En cas de feu :** **Alertez** les pompiers et **confiner** vous (fermez les portes, fenêtres et aérations avec des chiffons mouillés). **Respirez** au travers d'un linge humide.

# Retrait et gonflement de l'argile (RGA), séismes



**Respectez les règles de construction en vigueur**

Le risque sismique concerne tout le territoire de Camoël. Les étés secs aggravent les effets des argiles sur les bâtiments à l'automne.

**En cas de construction, de rénovation ou d'extension** de votre habitation, **assurez-vous** du respect des normes de construction.

**En cas de séisme,** à l'intérieur, **placez-vous** dans un angle de mur ou sous des meubles solides.

**Après les secousses,** **évacuez** le bâtiment, **inspectez-le, vérifiez** l'eau, l'électricité, le gaz...

# Transport de matières dangereuses



**Vous êtes témoin : Appelez les secours**  
Les origines sont routières et maritimes

**Ne touchez pas aux produits déversés.**

En cas de fumée ou nuage, mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche et confinez vous.

Les matières transportées peuvent être identifiées grâce au **code danger et matière sur une plaque orange.** (voir ci contre).

